

Rapport de la sous-commission du budget 2013

Dicastère de Monsieur Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Pierre-Yves Blanc (Les Verts)
Laurent Duding (PS)
Sylvia Morel (PLR), rapporteure

La sous-commission s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 de 08h00 à 12h00, en présence des commissaires de la sous-commission et de Messieurs Jean-Charles Legrix, directeur des Infrastructures et Energies et Fernando Soria, administrateur. Étaient également présents pour l'examen de leur service : Madame Florence Gasser ainsi que Messieurs Antoine Guilhen, Pierre Schneider et Bernard Wille.

Discussion générale

Service d'architecture et des bâtiments

Les chapitres 200 et 201 sont discutés en présence de Monsieur Antoine Guilhen, chef du service.

200 Service des bâtiments

Un inventaire de l'état des bâtiments va se faire sur la base de 75 critères. Une personne à 50% (dessinateur en bâtiment) va s'occuper de cette tâche. Une autre personne (électricien), aussi à 50%, suivra les constats et l'entretien à mettre en route. La partie administrative occasionnée par l'augmentation des tâches se fera avec l'équipe déjà en place. Pour le moment, les charges de ce service augmentent mais à terme les coûts d'entretien devraient se réduire. Bien entendu, il faut avoir les moyens de faire les travaux préventifs lorsqu'on s'aperçoit que des problèmes vont survenir.

Ce service est très sollicité par les autres services de la Ville. Il y a l'entretien courant et le suivi et la réalisation des crédits spéciaux. Parfois, ceux-ci nécessitent beaucoup de temps comme l'aménagement de salles d'économie familiale, la rénovation du chauffage des salles de

gymnastique et la piscine du centre Numa-Droz. Le système d'alarme incendie de tous les collèges de la Ville est mis à niveau. Les travaux au musée d'histoire sont aussi suivis par ce service.

Le service des sports, le musée international d'horlogerie, les services sociaux et la gérance ont encore gardé la responsabilité de leurs bâtiments. Les commissaires de la sous-commission s'interrogent sur l'adéquation de cette pratique quand on sait que ces services n'ont pas d'architectes ou d'ingénieurs à disposition pour faire le travail. De plus, ces bâtiments ne feront pas partie de l'étude complète des bâtiments de la Ville.

Le compte 313 9200 (Produits et matériel de nettoyage) comprend, depuis 2013, des luminaires achetés par le service. Il comprend aussi du matériel revendu aux autres services dont la recette se trouve au compte 435 3300 (Vente matériaux-matériel-matière). Mis à part les points mentionnés ci-dessus, l'augmentation sur ce poste est due à l'entretien des crèches.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

On trouve dans ce chapitre les bâtiments administratifs de la Ville pour lesquels on ne facture pas de location aux services, ainsi que l'entretien des fontaines, des abris-bus, des édicules, etc.

La construction et l'entretien des abris-bus sont historiquement à la charge de la Ville. Les commissaires souhaitent que cette charge soit prise en charge tout ou partiellement par la nouvelle société TransN. En tous les cas, vu les informations fournies, ils invitent le chef du dicastère à entreprendre des démarches allant dans ce sens et d'informer ensuite la sous-commission des résultats obtenus.

Travaux publics

Les chapitres 700, 710, 711, 712, 715, 716, 717, 720, 721, 722, 725, 726 et 727 sont discutés en présence de Monsieur Pierre Schneider, ingénieur communal.

Remarques générales

L'introduction de la taxe au sac est l'élément marquant dans ce service. Le budget 2013 s'est fait sur la base du budget 2012. Il manque encore des informations pour affiner le budget 2013, mais la taxe reste à CHF 98.00 TTC.

Des problèmes d'incivilités sont importants mais différents selon les quartiers. Il y a des personnes qui ne respectent pas la façon de trier ou qui utilisent des sacs noirs ou encore qui déposent des ordures sans sac, etc.

Le problème du ramassage des petits cartons a été abordé, mais un(e) commissaire de la sous-commission n'a pas eu le sentiment qu'il y ait eu, de la part du responsable de service, une vraie ouverture.

Les déchets déposés dans des endroits inappropriés ne sont pas immédiatement enlevés pour ne pas désorganiser le ramassage. Ils sont intégrés dans la tournée prévue à cet effet, ce qui provoque un surplus d'incivilités.

La mise en place des écopoints avance très lentement car il y a de nombreuses oppositions quant à leur implantation. Le service de la voirie ramasse encore le $\frac{3}{4}$ des ordures au porte-à-porte. A ce stade, au vu de ce qui précède, il est fort probable que le calendrier prévu (échéance fin 2014) ne puisse être tenu concernant l'implantation de containers enterrés sur tout le périmètre de la Ville.

700 Administration des Travaux publics

Généralités

En 2012, une adjointe à l'ingénieur communal et un chef de projet ont été engagés aux services techniques, en remplacement d'un dessinateur parti en retraite et d'une personne en CDD. Leur travail est orienté sur la gestion de projets et le suivi des chantiers. Ces collaborateurs donnent entière satisfaction. Le suivi des travaux à la place de la Gare est fait par ce service.

Les chantiers importants en cours de réalisation sont le quartier Le Corbusier et le pont de l'Hôtel-de-Ville. L'entretien des routes s'est fait selon le programme.

Un test de revêtement va être effectué au carrefour de la rue de la Balance et de la rue de la Cure pour voir si le matériau est adéquat pour la place de la Gare.

L'acquisition des véhicules prévue en 2012 a été réalisée.

710 Voirie – Frais d'entretien

Une personne a été engagée pour l'entretien des conteneurs enterrés.

Le compte 490 6600 (Participation aux frais de personnel) représente principalement la facturation des salaires qui sont à la charge des centres autoporteurs de déchets.

Moins d'une vingtaine de personnes à mobilité réduite font appel au programme "Les Pies" (programme mis en place conjointement avec le service de l'action sociale pour aider les personnes à mobilité réduite à évacuer leurs déchets).

711 Enlèvement de la neige

Le budget s'établit sur la base de la moyenne des coûts des 5 dernières années.

720 Station d'épuration

La taxe d'épuration est inchangée et elle est suffisante pour couvrir les frais actuels.

725 Déchets des personnes physiques, 726 Déchets des entreprises, 727 Déchetterie intercommunale

Le financement des déchets est basé sur trois piliers : la taxe au sac ou au poids, la taxe de base et les impôts à hauteur de 25% à 30% correspondant à CHF 1'296'130.- qui se retrouvent dans les charges de fonctionnement.

Les charges des services 725, 726 et 727 doivent être financées par les recettes des déchets valorisables, par la taxe de base, la ristourne des sacs taxés et l'impôt.

727 Déchetterie intercommunale

En principe, une personne sera engagée au vu de l'affluence des citoyens à la déchetterie (pic à env. 600 voitures/jour).

Le compte 313 2700 (Transports – matériaux – fournitures) augmente car le traitement des plastiques, non prévu initialement, coûtera CHF 88'000.-. En effet, il n'y a pas de ristourne sur ce produit.

730 Service des espaces verts

Les chapitres 730 et 735 sont discutés en présence de Monsieur Bernard Wille, responsable du service.

Les salaires diminuent car une personne a réduit son temps de travail de 50%. Ce 50% est externalisé auprès d'un garage de la place et se trouve sur le compte 313 2700 (Transports – matériaux – fournitures).

L'implantation de places de jeux se poursuit.

Les travaux aux abords des écoles devraient se faire, dans la mesure du possible, lors des vacances scolaires.

Le rond-point à la sortie du tunnel de la Vue-des-Alpes est triste. Il donne une mauvaise image de la Ville. Une étude pour l'embellir devrait être faite d'entente avec le canton puisqu'il s'agit d'un terrain cantonal.

740 Cimetière et centre funéraire

Le chapitre 740 est discuté en présence de Madame Florence Gasser, responsable du service.

Les travaux de pose du filtre au centre funéraire ayant pris un peu de retard, les frais d'incinération externes n'ont pas été dépensés en 2012 et doivent être ajoutés au budget 2013, soit une modification du budget de CHF 120'000.-, compte 318 8500 (Frais d'incinération).

Un mur en pierre sèche va être rénové. Les travaux vont être étalés sur 5 ans étant donné l'importance de la dépense.

902 Services industriels

Un dividende de 4% minimum est prévu en 2013, soit CHF 2'850'000.-. Le montant final versé dépendra du résultat des comptes 2012 de Viteos.

La rapporteure
Sylvia Morel